

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7099

vendredi 12 septembre 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Marcandria Peraut

Quand mémoire populaire et récit officiel se **confrontent** en Corse

INTERVIEW
P4 À 6

Photo Marcandria Peraut

OPINIONS P2

BRÈVES P12

DETTI È FATTI P13

AGENDA P14

POLITIQUE P15

ANNONCES LÉGALES P7

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HUMEUR

Copier-coller

Le gouvernement Bayrou a chuté, Lecornu a été adoubé. Agenda politique chargé en cette rentrée. Pour la troisième fois en moins d'un an, Emmanuel Macron a nommé un nouveau Premier ministre en la personne de Sébastien Lecornu ce 9 septembre, 24 heures à peine après que l'Assemblée nationale ait majoritairement voté contre la confiance réclamée par François Bayrou. Mais si le locataire de Matignon change – et permet au chef de l'État de connaître un septième ministre depuis le début de son mandat, un record qu'il partage désormais avec François Mitterrand sous la v^e République –, le casting lui reste le même. Et de part et d'autre la colère gronde. Il faut dire qu'en juin 2024, en annonçant dissoudre l'Assemblée nationale et provoquer des élections législatives anticipées, le chef de l'État affirmait vouloir amener à «*un temps de clarification indispensable*», après la débâcle des élections européennes. Mais 15 mois plus tard, force est de constater que la situation n'a jamais semblé aussi instable, avec une majorité toujours introuvable, une succession de replâtrages qui tournent en rond, et des extrêmes qui s'étrillent et appellent à la destitution du président. Pendant ce temps, les grands dossiers du pays sont au point mort. Et la formule proposée par Emmanuel Macron semble invariablement la même. Un copier-coller dans lequel on permute le premier rôle en piochant dans les pions d'un pouvoir désormais minoritaire qui prétend gouverner comme si de rien n'était. Jusqu'à épuiser la patience d'un pays qui a déjà sifflé la fin de la partie. Sébastien Lecornu, fidèle parmi les fidèles, affiche son ambition de rechercher «*la stabilité politique et institutionnelle pour l'unité du pays*». Mais tiendra-t-il au moins aussi longtemps que l'un de ses deux prédécesseurs? Car à force de rejouer la même scène, la politique française finit par ressembler à une mauvaise reprise, où chaque rappel lasse un peu plus le public. Et l'on se demande: jusqu'où faudra-t-il tomber pour qu'on admette enfin que la pièce est terminée? ■ **Manon PERELLI**

KAMPÀ





MARCANDRIA PERAUT QUAND MÉMOIRE POPULAIRE ET RÉCIT OFFICIEL SE CONFRONTENT **P4 À 6**

EN BREF ET EN CHIFFRES **P12**

DETTI È FATTI **P13**

AGENDA **P14**

CARNETS DE BORD **P15**

ANNONCES LÉGALES **P9**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**

Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli**: 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.com

Chef d'édition: **Elisabeth Milleliri**: 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris**: 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi**: 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero: 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef: 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Oramai?

A dimissioni di u governu Bayrou hè una tappa brutali inde una siquenza pulitica dighjà stampata da l'instabilità. Aldilà di u trasaltu nant'à u mumentu, hè soprattutto a dumanda «eppo' dopu?» chì s'imponi: qualessi sò i forzi pulitichi capaci di piglià a seguita, cù chì lighjittimità è cù chì ambizioni? A dibbulezza di a squadra à u puteri ùn hè micca una sorpresa. Trà cumprumessi ideologichi, tinsioni parsunali è prumessi micca suddisfatti, hè stata difficiuli di traducia un fogliu di strada chjaru in dicisioni curenenti. A crisa hà dimustratu una mancanza di guvernenza netta. U populu, soca abbastanza techju di issa situazione è di u mondu puliticu in generali, dumanda risposti cuncreti nant'à u puteri di cumprà, a sicurezza, l'impiegu è l'ambienti di più cà tuttu ciò chì si pudaria assumiglià à cumbricculi di pulitichella. Oramai, l'incertezzi sò maiò. Trè scenarii sò pussibili: u prima, istituziunali, hè a furmazioni di un governu di transizioni incaricatu di tena l'essenziali è d'organizà consultazioni o alizzioni anticipati. U sicondu, di più cunflittuali, vidaria l'uppusizioni dumandà cuncissioni prufondi o pruvà una ricumpusizioni d'ella stessa pà capitalizà da u puntu di vista elettorali. U terzu, à più longu andà, saria a rinascita di un centru rifattu, capaci di tirà i lizzioni di u fiascu Bayrou è di prupona un'ufferta pulitica rinnuvata, prammattica è lighjitoghja. Ogni strada spostata quì t'hà i so ostaculi. Alizzioni anticipati pudariani fà crescita torna di più a polarizzazioni è favuriscia i forzi stremi s'è u dibattitu publicu ferma cusì spiccatu. Una transizioni senza visioni risicheghja d'inghjinnà una forma d'immobilisimu frà altru, mentri chì a ricumpusizioni centrista dumandà umiltà, chjarezza programmatica è una strategia di tarrenu pà ritruvà a cunfidenza persa. A surtita di crisa dipindarà assai dinò da l'attori chì ùn sò micca pulitichi: i media, i sindacati, u mondu ecunomicu è a sucità civili. Sighi poni cuntribuiscia à appacià u dibattitu, o invece à avvulinallu. A caduta di u governu Bayrou hè un'alerta: u biotu puliticu si colma in furia, certi volti contr'à u bè cumunu. ■ **Santu CASANOVA**

Marcandria Peraut



Photo M. Peraut

Quand mémoire **populaire** et récit **officiel** se confrontent en Corse

**Comment récits officiels
et souvenirs populaires
se confrontent-ils
et cohabitent-ils en Corse ?**

**Dans l'ouvrage,
tiré de sa thèse soutenue à
l'Université de Corse,
Entre histoire officielle et
mémoire populaire : jalons pour
une anthropologie de la mémoire
en Corse (xviii^e-xxi^e siècles),
qu'il vient de publier, l'historien
Marcandria Peraut,
post-doctorant à l'Université
d'Oxford, analyse l'utilisation
de cette mémoire et
son influence sur l'île.**

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

est tout à fait caractéristique de ce « poids » du passé. L'enchevêtrement entre les diverses strates, qui s'influencent mutuellement, donne lieu à ce qu'on peut appeler « la mémoire collective ».

Qu'arrive-t-il quand le récit officiel rencontre la mémoire populaire et qu'ils sont en désaccord ?

J'ai montré que sur l'île, il y avait une superposition de récits historiques qui varient selon les temporalités politiques. Cet enchevêtrement de récits, élaborés dans plusieurs domaines, engendre naturellement une confrontation voire une conflictualité. C'est précisément ce qui aboutit à ce qu'on peut qualifier de « concurrence mémorielle ».

La question qui en découle pour l'individu est : qui croire ?

En cas d'opposition entre les deux strates hautes dites « nationale » et « régionale », mon travail de terrain a montré que les Corses adhéraient beaucoup plus facilement au récit promu par les responsables politiques et acteurs culturels insulaires. En cas de confrontation entre « mémoire régionale », qui détient une certaine officialité, et « mémoire communale » c'est déjà plus complexe. L'exemple de la mémoire « matriste » est très intéressant sur ce point. Dans les communes qui avaient jadis soutenu Matra face à Paoli, on trouve des traces [des récits, des aigreurs, des rancunes] de cette opposition et de l'allégeance à Matra, mais d'une manière générale,



le « néo-récit » paoliste s'y est solidement implanté. En revanche, en confrontant « mémoire régionale » et « mémoire familiale », on observe une étanchéité et un pouvoir de transmission remarquables, qui a permis aux descendants de la famille Matra de conserver une mémoire, chaude et vivante, parfois douloureuse et surtout opposée au récit paoliste contemporain. L'espace familial, voire communal, peut en effet parfois constituer un espace clos, un grenier mémoriel, où, malgré les siècles et les obstacles, les récits officiels ne pénètrent pas.

« L'espace familial, voire communal, peut en effet parfois constituer un espace clos, un grenier mémoriel, où, malgré les siècles et les obstacles, les récits officiels ne pénètrent pas. »

Pour reprendre l'exemple des Matra, on s'aperçoit qu'après la défaite militaire, ils subirent surtout une défaite narrative. Tout un pan de la littérature corse des xix^e et xx^e siècles tend à ranger cette famille dans le camp des « traîtres à la patrie ». Mais cela a finalement eu l'effet inverse et consolidé la mémoire familiale qui devint en quelque sorte un espace privilégié où les descendants purent narrer leur propre histoire. Un cadre idéal pour préserver les récits familiaux, et résister à une certaine officialité du passé prétendument « vrai ».

En prenant l'exemple des Matra, cette histoire, qui n'est pas le point de vue officiel, pourrait-elle ressortir à partir de cette petite cellule mémorielle ?

C'est très fréquent. Le souvenir paolien n'était-il pas endormi jusqu'aux années 1970, date à laquelle il est ressorti sous une autre couleur ? J'aime beaucoup la citation d'Anne-Marie Thiesse : « Les grands hommes promis à l'éternité nationale, peuvent aussi mourir une seconde fois, d'oubli, et éventuellement renaître à la faveur d'une nou-

Qu'est-ce qui vous a amené à travailler sur cette thématique ?

Un constat personnel. J'ai grandi entre Alata et Murzo, dans une certaine ruralité où la mémoire était tissée de récits familiaux, de récits de campagne, et de tradition. Je trouvais qu'il y avait un décalage entre ces récits ruraux et la grande histoire officielle, qu'elle soit issue du roman national français ou de l'histoire héroïque corse. Ce constat s'est imposé dès mon arrivée « en ville » où j'avais le sentiment de côtoyer un autre passé, une autre histoire. Cette grande histoire était plus glorieuse, mais peu en accord avec les mémoires communales ou familiales que j'avais connues.

La perception de l'histoire serait donc différente selon les lieux ?

En Corse nous avons un double paradoxe. D'une part, une confrontation permanente entre une histoire « française » glorieuse et unitaire, articulée notamment autour de Napoléon et des Guerres mondiales, et une histoire insulaire, dite « pro-corse », représentée par la figure héroïque de Paoli. En ville, on retrouve constamment ce double discours entre le récit officiel « pro-français » et le « nouveau récit » paoliste. Cela crée une ambivalence permanente. Le second paradoxe est un décalage entre la mémoire villageoise tissée de ruralité et cette histoire officielle « héroïque » et glorieuse.

Dans votre livre, vous évoquez les quatre strates de la mémoire...

Je considère qu'il y a des échelles de la mémoire. Il y aurait en fait deux strates hautes : l'échelle nationale et l'échelle régionale, et deux strates basses : l'échelle communale et l'échelle familiale. Les strates hautes relèvent de l'usage politique du passé. C'est un passé choisi que l'on diffuse et enseigne, souvent dans un but unitaire. Ce récit est diffusé via les commémorations, la statuaire, le discours et l'enseignement scolaire. On est dans la construction du récit officiel. Les deux strates basses, en revanche, relèvent de l'expérience vécue. Dans ces catégories, c'est le poids du passé qui domine. La mémoire des déportés d'Isolacciu di Fiumorbu, par exemple,

« Je pense que nous gagnerions collectivement à regarder notre passé en face et à valoriser le génie populaire et traditionnel, proportionnellement plus représentatif de ce que nous sommes. »

velle conjoncture politique»... Mettons que, pour diverses raisons, un parti politique ait besoin d'un symbole anti-paoliste, il ne me semble pas improbable qu'il tente de se réapproprier Mario Emanuele Matra *«le grand Corse qui fit la guerre à Paoli»*...

Cette mémoire populaire est-elle toujours vraie?

Ce qui est important, pour moi, et c'est ce qui a caractérisé mon approche, c'est de ne jamais pratiquer l'anthropologie «vérificationniste». Ce qui est vrai, c'est ce qu'on croit être vrai. Tout groupe, ou individu, a une représentation de son passé, et cette représentation est bien réelle. C'est ça qui importe, car l'individu va agir et se comporter, éventuellement revendiquer des choses, en fonction de ce qu'il pense être son passé. Que l'événement en question se soit «réellement» produit ou non, n'importe finalement que très peu...

Comment mémoire populaire et officielle façonnent-elles les idées et la société?

Notre passé, ou du moins ce qu'on croit être notre passé, constitue notre identité, donc une certaine manière d'être au monde. Ainsi, on comprend mieux les enjeux et les concurrences liés aux politiques mémorielles. Les résultats de ma recherche tendent à montrer qu'en règle générale, l'individu adhère au récit officiel, donc ce dernier impose et sculpte effectivement une partie de la mémoire collective. Les seuls cas où l'on peut observer une «résistance» aux récits officiels, c'est dans le cas où les mémoires des «strates basses» (familiales ou communales), sont en contradiction avec cette histoire officielle.

La mémoire familiale et communale peut-elle servir de base à l'élaboration d'un contre-pouvoir?

Oui, entre 1870 et 1970 bien que l'heure fût à la célébration de la Corse française, des micro-récits, opposés à cette grande histoire, continuaient de circuler. J'ai consacré un chapitre à cette circulation souterraine des mémoires et on a pu conclure que malgré deux siècles enfermées dans quelques

foyers villageois, ces «petites» mémoires résistantes ont subsisté, et même renversé la tendance. Un des

«J'ai consacré un chapitre à cette circulation souterraine des mémoires et on a pu conclure que malgré deux siècles enfermées dans quelques foyers villageois, ces «petites» mémoires résistantes ont subsisté, et même renversé la tendance.»

grands spécialistes de la question, Jacques Le Goff disait que la mémoire collective est *«non seulement une conquête, mais surtout un instrument et un objectif de puissance»*. En Corse, il est vrai qu'on a systématiquement besoin d'un héros pour légitimer notre discours politique et, en quelque sorte, on dirait que le peuple a besoin de ce discours et de cette «preuve héroïque» pour y adhérer.

En Corse, pour schématiser, on a deux grands courants politiques: républicain français et autonomiste régionaliste. Les faits historiques et personnages cités par les deux sont les mêmes, mais utilisés de manière différente...

C'est ce que j'ai appelé «la superposition des récits», une concurrence mémorielle, mais c'est propre à tous les pays. Récemment, la mairie de Grosseto-Prugna a posé une plaque commémorative pour célébrer la Corse française au travers de Napoléon. Un parti politique indépendantiste a voulu apposer une autre plaque sur le même monument, en donnant une autre interprétation de l'événement en question. C'est typique de la concurrence mémorielle, qui existe partout. En 2007, on a célébré le bicentenaire de la mort de Paoli et le conflit portait déjà sur cette question: que fallait-il écrire sur la plaque? Que Paoli était le général de l'indépendance ou qu'il était le président du directoire départemental? En somme les responsables devaient choisir entre un Paoli pro-Fran-

çais ou un Paoli anti-Français. Était-il le vaincu de Ponte Novu [toute défaite impliquant une revanche] ou le héros de la Révolution française? Depuis 2015, et je crois que les célébrations actuelles du tricentenaire de sa naissance en témoignent, c'est le Paoli de 1769, celui de Ponte Novu, qui est promu dans l'espace public.

Le passé est-il trop glorifié en Corse?

La survalorisation héroïque de l'île interpelle. Je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal. Ce que je suppose, c'est qu'on a eu un passé très difficile économiquement, beaucoup de Corses ont fui la misère [les raisons de cette pauvreté sont bien sûr à questionner...]. Mon hypothèse est que cette surévaluation héroïque est un peu l'arbre qui cache la réalité historique d'un passé très populaire, rural et modeste. Et on se dit sans doute qu'avec ces deux grands personnages, Napoléon et Paoli, on ne peut plus nous enlever ce statut d'île héroïque. Pourtant, dans la mémoire populaire c'est bien le souvenir d'une vie rurale pénible qui domine. Je pense que nous gagnerions collectivement à regarder notre passé en face et à valoriser le génie populaire et traditionnel, proportionnellement plus représentatif de ce que nous sommes.

La viralité et la vitesse de l'information peuvent-elles influencer la mémoire populaire?

C'est certain, mais elles permettent aussi de questionner l'histoire officielle. Autrefois, même les grands discours ne pénétraient que difficilement les sphères villageoises. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, on peut toucher tous les habitants de l'île en deux minutes. On ne peut plus être totalement imperméables. Mais cela peut aussi être une bonne chose, car un érudit de village ou un citoyen lambda peut s'exprimer librement et diffuser son point de vue. D'ailleurs, sur les réseaux, je lis beaucoup de «posts» qui dénoncent les incohérences entre un certain discours officiel et la réalité populaire. L'important est simplement de prendre le temps d'analyser les choses, et d'essayer de vérifier les informations. ■

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 03/09/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Nom Collectif

Dénomination sociale : LE MAG

Siège social : Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Norma 20090 Ajaccio

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de vente d'articles pour fumeurs, de vente de souvenirs, cadeaux, confiserie, jouets, articles de presse, activités de pari mutuel urbain (PMU), loto, jeux de grattage et jeux sportifs et tous produits de la fédération française des jeux, bimbeloterie, article et accessoires de modes, bijoux fantaisies, divers objets de décorations, articles de papèterie et librairie, point relais colis, consigne de valises, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5.000 Euros

Associés en nom : Mme Géraldine DELAHAYE, demeurant Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Norma, 20090 Ajaccio

M. Marc-Antoine POGGI, demeurant Résidence San Biaggio, Bât B, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

Gérant : M. Marc-Antoine POGGI, demeurant Résidence San Biaggio, Bât B, Route d'Alata, 20090 Ajaccio.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Gérant

N° 02

ROSALIE CALVI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O LE PRINTEMPS

Av. de la République - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 25/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : ROSALIE CALVI

Siège : C/O LE PRINTEMPS, Av. de la République, 20260 Calvi

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Acquisition, administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tout immeuble et bien immobilier.

Gérante : Madame Marina BENEDETTI. Née à BASTIA le 19/06/1981 e nationalité française, demeurant lieu-dit Zucchessi, 20214 Moncale

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

SELARL DE CHIRURGIENS-DENTISTES

THIBAUT SERGENT

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

de Chirurgiens-Dentistes

Inscrite au tableau de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 7, cours Napoléon

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er septembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SELARL DE CHIRURGIENS-DENTISTES THIBAUT SERGENT

Siège social : 10, Rue Joseph Pietri, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : La Société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Thibault, Jean, Antoine SERGENT, demeurant Les Dragonniers, Bât. A, résidence Cactus, 20000 Ajaccio

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/08/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

DENOMINATION SOCIALE :

L.F.C CONCEPT

SIEGE SOCIAL : Hameau de Ceccia, [20137] PORTO-VECCHIO - **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO - **CAPITAL :** 1.000 €

OBJET : Activité de courtage en travaux, notamment la mise en relation entre des clients particuliers ou professionnels et des prestataires du bâtiment (entrepreneurs, architectes, artisans, bureaux d'études, etc.) pour des prestations de construction, rénovation, aménagement ou décoration de biens immobiliers - **CONDITIONS D'ADMISSION AUX DECISIONS COLLECTIVES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE :** En cas de pluralité des actionnaires : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, ou de se faire représenter par un autre associé ou par son conjoint sauf si la société ne comprend que les deux conjoints ; le droit de vote attaché aux actions de capital sera proportionnel à la quotité de capital qu'il représente, chaque action donnant droit à une voix - **CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS :** En cas de pluralité des actionnaires : cession libre entre actionnaires ; pour toute autre cession d'actions, agrément préalable de l'AG des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires - **ADMINISTRATION :**

Président : Mme CUCCHI née MAKAJ Ina, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Hameau de Ceccia.

Pour avis.

N° 05

RM IMMOBILIER

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : 6 Avenue Pascal PAOLI

20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 3 septembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : RM IMMOBILIER

Siège social : 6, Avenue Pascal PAOLI, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Raphaël MINICONI, né le 20 avril 2004 à AJACCIO [20] demeurant 6, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément obtenu à l'unanimité des associés requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

A MAREDDA

Société par actions simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège social : Route de Pertusato

20169 BONIFACIO

En cours d'immatriculation

au RCS d'Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée [SAS]

Dénomination : A MAREDDA

Capital : 5.000 €

Siège social : Route de Pertusato - 20169 BONIFACIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet social : Transport maritime de passagers, promenades en mer, organisation de croisières avec déjeuner à bord ; vente, location, réparation et affrètement de navires ; assistance par remorquage, renflouage, dépollution et toutes activités liées au nautisme, connexes ou complémentaires.

Président : Monsieur Milton PUGLIESI, né le 04/04/1978 à Villa do Conde (Portugal), demeurant Route de Pertusato, 20169 BONIFACIO.

Directeur Général : Monsieur Michel DASSIBAT, né le 09/04/1982 à Bastia, demeurant 15 Boulevard Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Libre entre associés. Toute cession à un tiers est soumise à l'agrément de la majorité des associés représentant plus de 50 % du capital social.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 07

A.J BENEDETTI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O LE PRINTEMPS

Av. de la République - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 25/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : A.J BENEDETTI

Siège : C/O LE PRINTEMPS, Av. de la République, 20260 Calvi

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Acquisition, administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tout immeuble et bien immobilier.

Gérante : Madame Marina BENEDETTI. Née à BASTIA le 19/06/1981, de nationalité française, demeurant lieu-dit Zucchessi, 20214 Moncale.

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 08



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 PORTO-VECCHIO

Tél : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 24/09/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

ADAMENTIUM CAPITAL

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Lieu-dit Lavatoggio - Bocca del'Oro - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 2 400 000 euros par apport de 500 actions de la société « SANTA MONICA »

Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Libres tant que la société est unipersonnelle, ainsi qu'entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à la procédure d'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

Président : Monsieur Stephan LUCIANI.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Algajola en date du 03/09/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière
Dénomination : VIJAMILE
Capital Social : 1 000,00 €
Siège : Résidence Les Terrasses d'Algajola – Vigna Al Porto - 20220 ALGAJOLA
Durée : 70 années
Gérance : DELAINE Vincent demeurant Résidence Alivi 1 Bld P.Pasquini, 20220 L'Île Rousse
Objet : Propriété, l'administration d'immeubles apportés à la société, construits ou acquis par elle, l'achat la vente, la location, la gestion de tout bien immobilier Immatriculation: Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis unique, La Gérance

MODIFICATION CAPITAL



Maître Bernadette CESARI
Notaire

1 Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 SARTENE

Modification statutaire

Aux termes d'un acte de DONATION-PARTAGE DE PARTS SOCIALES reçu par Maître Bernadette CESARI le 12 août 2025 enregistrée le 19 août 2025, volume 2025N, n°454, a été constatée la modification suivante des statuts de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GNETTARI au capital de 1.829,39 euros, dont le siège est à VIGGIANELLO [20110], Lieudit Cuparchiata immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 384 637 088 :

Ancienne mention :
Article 8 – CAPITAL SOCIAL
« Le capital social est fixé à la somme de MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES (1 829,39 EUR) et est divisé en CENT VINGT [120] parts de quinze euros et vingt-quatre centimes [15,24 eur] chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

- Madame Mireille BISCHOF :
- 60 parts en pleine propriété, numérotées 1 et 60.
- Madame Corinne PAJANACCI
- 60 parts en pleine-propriété, numérotées 61 à 120 »

Nouvelle mention :
Article 8 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES (1 829,39 EUR) et est divisé en CENT VINGT [120] parts de quinze euros et vingt-quatre centimes [15,24 eur] chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

- Madame Mireille BISCHOF :
- 2 parts en pleine propriété, numérotées 59 et 60.
- 58 parts en usufruit, numérotées de 1 à 29 et de 30 à 58.
- Mademoiselle Alexandra BISCHOF
- 29 parts en nue-propriété, numérotées 1 à 29
- Monsieur Jean-Baptiste BISCHOF
- 29 parts en nue-propriété, numérotées 30 à 58
- Madame Corinne PAJANACCI
- 60 parts en pleine-propriété, numérotées 61 à 120 »

Pour avis, Le Notaire

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

MARCHAND DE REVES

SARL au capital de 1500 €
Siège social : 3, Avenue Paul Doumer
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 828 546 424

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/03/2025, il a été décidé :
d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mme TOULORGE Natacha demeurant Résidence St Charles, Route de Calvi, 20220 L'ÎLE-ROUSSE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2025. Radiation au RCS de Bastia.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale du 14/08/2025 de la SARL EUROP HOTEL au capital de 38.112 € Siège social : Route d'Ortale - Rond Point n°4 - 20620 BIGUGLIA. RCS BASTIA 434 108 437, a décidé sa dissolution anticipée à dater du 14/08/2025. Siège de la liquidation 3, Place de la Marana - Lotissement la Maraninca - 20290 LUCCIANA chez le liquidateur nommé pour la durée de la liquidation M. Michel FLAMMENT.

SELVINI BISCUTTARIA

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, Rue Forcioli
20090 AJACCIO
Siège de liquidation : Rue Colonel et Commandant Biancamaria, Route d'Alata - 20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 908 327 901

Aux termes d'une décision en date du 07/08/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/08/2025.

M. Thomas SELVINI, demeurant Rue Colonel et Commandant Biancamaria, Route d'Alata 20090 AJACCIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Rue Colonel et Commandant Biancamaria, Route d'Alata 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

SARL DELTA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 Euros
Siège social : Bât 24 Cité Aurore
20600 BASTIA
R.C.S : BASTIA 420 880 437

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. Michel Francois BONIFACI, demeurant Quartier Antoine Francois NEGRI à OLETTA [20232], avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez le Liquidateur situé Quartier Antoine Francois NEGRI à OLETTA [20232], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis

MODIFICATIONS SIEGES

SNAPPIK

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 1360 Route des Dolines
Bâtiment "Cardoulines B2"
06560 VALBONNE
RCS GRASSE 942 317 033

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions collectives unanimes du 3 septembre 2025 la société susvisée, a décidé de transférer son siège social sis à VALBONNE [06560], 1360 route des Dolines – Bâtiment "CARDOULINES B2" à SARROLA-CARCOPINO [20167], Centre Commercial Baléone, T22, à compter du 3 septembre 2025.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de GRASSE sous le n° 942 317 033, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°15, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle" du 29/08/2025 et 05/09/2025, N°7097-7098, concernant le transfert de siège social de la Société SAS BAT-TAGLIA DEV CO.

Il fallait lire : Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2025. Et non : 31/12/2024, comme cité par erreur.

Il fallait lire : Le siège social est transféré Résidence Erilia, Bât.E17, Arena, 20215 Vescovato à compter du 1er Septembre 2025. Et non : Bât. E18, à compter du 1er janvier 2025, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

I SANGUINARI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : Route du Docteur J. Paul de Rocca Serra - Bât.1
20090 AJACCIO
Siège de liquidation :
13 rue de Marengo - Bât.D
20000 AJACCIO
RCS AJACCIO 951 606 946

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2025 au siège de la liquidation, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Myriam CINQUINI, demeurant 13 rue de Marengo - Bât.D 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

MAFLAC

SARL au capital de 5.000€
Siège social : 4, cours Pierangeli
20200 Bastia
518 919 675 RCS de Bastia

Le 02/09/2025, l'AG mixte a décidé de transférer le siège social au : 380, Car-rughju di u Levante, 20620 BIGUGLIA. Modification au RCS de Bastia.

SAS GOODBARBER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150 876 €
Siège social : 12 rue général FIORELLA
20000 AJACCIO
RCS : AJACCIO 438 864 894

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er SEPTEMBRE 2025 il a été décidé de transférer l'établissement et le siège social situé : 12 rue général FIORELLA, 20000 AJACCIO, et fixé à : 95 Cours Napoléon – 20000 Ajaccio , à compter du 01/09/2025 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences. RCS d'Ajaccio.

Pour avis

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

**MODIFICATIONS
DIRIGEANTS**

N° 20

VITO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : GLACIER BEAU RIVAGE
Chez Mr Martelli Paul, 20220 Algajola
415 200 021 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mai 2025, il résulte que :
- Madame Adriana MARTELLI, demeurant Chemin de Cocani, 20220 ALGAJOLA a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Madame Joëlle MARTELLI, démissionnaire. L'article 42 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Joëlle MARTELLI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Adriana MARTELLI.

Pour avis, Le Président.

N° 21

COPRONET

SASU au capital de 500 euros
Immatriculée au RCS d'AJACCIO
Sous le numéro 818 023 681
Dont le siège social est situé :
Lot Michel-Ange - ZI de BALEONE
20167 Afa

Aux termes d'une délibération en date du 21 août 2025 la collectivité des associés a décidé de nommer la Société par Actions Simplifiée LUCINVEST, au capital de 682.000 euros immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 850 959 669 ayant son siège social sis Lot Michel-Ange, ZI de Baleone, 20167 AFA et représentée par Monsieur Jean-Louis LUCIANI, en qualité de Présidente pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Louis LUCIANI.
La collectivité des associés a adopté la modification de l'article 22 - Nomination des dirigeants - des statuts de la société.

La Présidence

N° 22

SCI PAP

Société civile immobilière
Au capital de 3 048,98 euros
Siège social :
DOMAINE DE PIETRALBA
20214 CALENZANA
319 851 259 RCS BASTIA

**AVIS
DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er JUIN 2025 :
- Madame Pascale PERRIARD, a été nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Thi Lan POPIC. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Thi Lan POPIC sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 23

L'ORTULINU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Quartier Longone
Route de Santa Manza
20169 BONIFACIO
RCS AJACCIO 814 087 177

Aux termes de l'AGE en date du 27 juillet 2025, il a été pris acte de la nomination de Monsieur BELANGER Jean-Baptiste, demeurant Quartier Longone, Route de Santa Manza - 20169 BONIFACIO en qualité de nouveau Président, à compter du 27 juillet 2025 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur BELANGER Annie Président démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 24

CODEX

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 201 000 euros
Siège social : 2 boulevard Paoli
20200 BASTIA
844697755 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision du Président en date du 8 septembre 2025, il résulte que : André Agostini, demeurant 15 rue César Campinchi, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président

N° 25



**Société d'Aménagement
Foncier Et Rural de la Corse**
Route du Stade - Lieu-dit Petraolo
20215 VESCOVATO
SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent : Remplacement de Mr Mathieu CESARI demeurant Teppe Lenze - 20290 VIGNALE, administrateur pour la Mutualité Sociale Agricole de Corse sis Les Hameaux de Pernicaggio - CS 70407 - 20705 AJACCIO Cedex 9, par Mr Antonin LECA demeurant O Fanale - Route de Porto - 20260 CALVI.

Vescovato, Le 08 Septembre 2025

N° 26

A CALANCA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 €
7 Cours Sœur Amélie
20100 SARTENE
RCS Ajaccio 981 619 356

Aux termes de l'AGE en date du 26 Juin 2025, il a été pris acte de la nomination de Madame CIANFARANI Angèle, Marie demeurant 6 Rue Félicien Marchi, 20100 SARTENE en qualité de nouveau Président, à compter du 26 Juin 2025 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur LEONETTI Toussaint-Antoine Président démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS
STATUTS**

N° 27

SCI MARANCALINE

Société civile
Au capital de 900 000 euros
Siège social :
Route de Rotajolo Molini Porticcio
20166 GROSSETO PRUGNA
499 372 191 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération de la collectivité des associés, il résulte que Madame Martine ALBERTINI, demeurant 17 Boulevard Madame Mère 20000 AJACCIO, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 5 décembre 2024.
Dans le même temps, la collectivité des associés a constaté la fin des mandats de co-gérants de Madame Marie Arlette Marthe ALBERTINI née DRYE, co-gérante décédée le 4 octobre 2024 et de Monsieur Lucien ALBERTINI, co-gérant décédé le 21 avril 2014.
Enfin le siège social a été transféré de Route de Rotajolo Molini Porticcio 20166 GROSSETO PRUGNA à AJACCIO [20000] 17 Boulevard Madame Mère, à compter du 8 septembre 2025. Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance



NETTOYAGE - CLIMATISATION - PORTE A GRANULES - PANNeaux SOLAIRES

Ecologia per priorità
0603258476 / 0623642675

**CHANGEMENT
REGIME
MATRIMONIAL**

N° 28

**CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, CRPCEN 20079, le 26 août 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :
Monsieur Jean-François Ernest Michel SUSINI, et Madame Florence Marie-Louise Gabrielle RAUD, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO [20137], Rue du Tivaro.
Monsieur est né à PUTEAUX [92800] le 11 juin 1955,
Madame est née à SAIGON-CHOLON [VIET NAM DU SUD] le 21 janvier 1955.
Mariés à la mairie de NANTERRE [92000] le 8 avril 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

DERNIERES MINUTES

N° 29

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

**SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES**

N° RG 24/0176
N° Portalis DBXI-W-B7I-DKGB

EXTRAIT

Par jugement du 08 septembre 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Jean-André ALBERTINI ayant son siège social 15 boulevard Général De Gaulle - 20200 BASTIA
Forme : Entrepreneur individuel
Identifiant Siren : 443 709 738 00043
Activité : Avocat - Activités Juridiques
Date de cessation des paiements : 12 Décembre 2024
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier

N° 30

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

**SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES**

N° RG 23/01023
N° Portalis DBXI-W-B7H-DDLT

EXTRAIT

Par jugement du 08 septembre 2025, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de : S.A.S.U. DOMAINE ALISO ROSSI ayant son siège social Hameau Corso - 20246 SANTO PIETRO DI TENDA
Forme : S.A.S.U.
Inscrite au RCS : 818761009
Activité : AGRICULTEUR
Date de cessation des paiements : 13 novembre 2023
Liquidateur Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA

Pour extrait : Le Greffier

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

20600 BASTIA

COMMUNE D'OCCHIATANA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Parution n° 01

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°07/2025 du 18/08/2025, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Occhiatana, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 30 septembre 2025 à 09h00 et se déroulera pendant trente et un (31) jours consécutifs jusqu'au 30 octobre 2025 à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier de révision du plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture pour l'accueil du public :

Mairie d'OCCHIATANA

N° 06 - Quartier « U Casale à a Ghjesa »

20226 OCCHIATANA

Tél : 04 95 61 30 39

Email : occhiatana@wanadoo.fr

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie : lundi et mardi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 - Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre papier d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie d'Occhiatana, à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, en recommandé avec AR portant la mention « ne pas ouvrir ».

De plus, une version numérisée du dossier de révision du plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5994>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra directement transmettre ses contributions et propositions sera ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5994>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5994@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5994> et donc visibles par tous.

Enfin, un poste informatique sera mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie pour l'accueil du public.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commissaire enquêteur :

Pendant la durée de l'enquête publique, Madame la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Le mardi 30 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

* Le jeudi 09 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

* Le mardi 21 octobre 2025 de 13h00 à 16h00

* Le jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture d'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur pourra en outre :

* Recevoir toute information et, si elle estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

* Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

* Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;

* Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Accord cadre pour la réalisation et livraison de carnets de santé et de carnets de maternité, pour les besoins des services de Protection Maternelle et Infantile de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-2SGS-0178

Date limite de remise des offres : 06 octobre 2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2025

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex - 20179 AJACCIO

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 9 H

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO 20000

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de Corse du Sud sur la commune d'Ajaccio :

- une maison individuelle, vue mer, lieudit « Casone » avenue Nicolas Pietri, cadastrée section CE 24 (1.966m²) comprenant :

Au rez-de-chaussée du premier bâtiment :

Trois grands garages, une salle d'eau avec douche et WC, un local technique, une salle de jeux avec local technique pour la piscine, une terrasse

Au 1er étage du premier bâtiment :

Une très grande chambre/bureau avec salle d'eau et WC ainsi qu'une très grande terrasse.

Au rez-de-chaussée du second bâtiment :

Une très grande terrasse avec piscine et jacuzzi, un séjour, cuisine, dégagement, WC, Buanderie, 3 chambres, 2 salles de bains avec WC, une salle d'eau avec WC.

Au 1er étage du second bâtiment :

Une salle de sport, un SPA, un dégagement, un dressing, une salle de bain, WC, Chambre, Terrasse

La surface habitable de ces deux bâtiments est de 397,45m²

- Une parcelle de terre sise à Ajaccio lieudit Bois des Anglais cadastrée Section CE 400 d'une contenance de 1.202m² sur laquelle est édifié deux bâtiments à usage de poulailler de 12,01m² et 15,40m².

MISE A PRIX : 2.637.200 euros

Visite des lieux le lundi 22 septembre 2025 de 10h à 12h

par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER - LEONI (04 95 20 51 75)

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 18 août 2025,
POUR EXTRAIT. [20240298].



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n° 2025-A00-027 : « Travaux d'entretien, de réparation et de maintenance sur la concession aéroportuaire de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte »

Lot n° 1 : Cloisons, doublages, ouvrages divers en Placoplatre, plâtrerie, isolation et doublage ; Faux plafonds ; Menuiseries intérieures bois

Lot n° 2 : Vitrerie - Menuiserie aluminium

Lot n° 3 : Courants faible et fort

Lot n° 4 : Plomberie - Sanitaires

Lot n° 5 : Revêtements de sol - Peintures - Façades

Lot n° 6 : Couverture - Bardage - Etanchéité

Lot n° 7 : Gros œuvre - Maçonnerie - Carrelage - Revêtements muraux

Procédure de passation :

Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

- Prix des prestations : 60,0 %

- Valeur technique : 40,0 %

Date limite de réception des offres : 06 Octobre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-97038 du 02/09/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 04/09/2025

N° 35

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618 - 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mèl : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>
 SIRET 33035573600019

Objet : L'implantation d'un réseau d'irrigation au Pôle de compétences d'Altiani.

Référence acheteur : 004/TX/2025

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

LOT N° 01 - Captage, station d'exhaure

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 02 - Réseaux de transferts

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 03 - Terrassements et équipement de la réserve

Date d'attribution : 21/07/25

Marché n° : 04-2025

SOCIETE CORSE TRAVAUX, RN 200, 20270 ALERIA

Montant HT : 175.460,50 Euros

LOT N° 04 - Etanchéité et protection de la réserve

Date d'attribution : 21/07/25

Marché n° : 04-2025

GEObio, 137 RUE CLAUDE BALBASTRE, 34000 MONTPELLIER

Montant HT : 100 700,00 Euros

LOT N° 05 - Génie civil et équipement de la station de reprise

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 06 - Charpente métallique de la station de reprise

Date d'attribution : 21/07/25

Marché n° : 04-2025

METALCO, LOT ARBUCCIETTA, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 77 350,00 Euros

Envoi le 03/09/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 36

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO 20179

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : c.maurel@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 9 H

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO 20000

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de Corse du Sud, commune de Sari Solenzara :

La parcelle cadastrée AC 31 [3a 12ca],

sur laquelle est édifié une maison à usage d'habitation de 67,51m² CARREZ, située sur la route de Marine, composée d'une terrasse, d'une entrée/dégagement desservant un salon, un séjour, une cuisine 2 chambres et une salle d'eau avec toilette.

La parcelle cadastrée AC 219 [93ca],

Sur laquelle est édifié un abri métallique à usage de garage.

Mise à prix de : 230.000 euros

Avec possibilité de baisse de mise à prix

Visite des lieux le jeudi 18 septembre 2025 de 10 h à 12 h

par ministère de Maître Marcandria LEONI [04 95 20 51 75]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à Ajaccio et sur son site internet www.corsicalex-avocats.com

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 3 septembre 2025,
 POUR EXTRAIT. [20240582]

N° 37

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Acquisition de matériels agricoles

Référence acheteur : 003/FCS/2025

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 16700000 - Tracteurs

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional

de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06

Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 272.000 euros

LOT N° 01 - Fourniture d'un tracteur et accessoires

Nombre d'offres reçues : 7

Date d'attribution : 21/07/25

Marché n° : 202503LOT1

ROSSI DIFFUSION, PRUNETE, 20221 CERVIONE

Montant HT : 124.500,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

LOT N° 02 - Fourniture de matériels tractés pour l'entretien des espaces verts

Nombre d'offres reçues : 7

Date d'attribution : 21/07/25

Marché n° : 202503LOT2

LOCA +, ZI DE BALEONE, 20167 SARROLA-CARCOPINO

Montant HT : 41.800,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Envoi le 03/09/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 38

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : L'implantation d'un réseau d'irrigation au Pôle de compétences d'Altiani

Référence acheteur : 007/TX/2025

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

LOT N° 01 - Captage, station d'exhaure

Date d'attribution : 30/07/25

Marché n° : 07-2025

SAS ANTONIOTTI, ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 243.530,00 Euros

LOT N° 02 - Réseaux de transferts

Date d'attribution : 30/07/25

Marché n° : 07-2025

SAS ANTONIOTTI, ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 99.195,00 Euros

LOT N° 05 - Génie civil et équipement de la station de reprise

Date d'attribution : 30/07/25

Marché n° : 07-2025

SAS ANTONIOTTI, ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 237.427,15 Euros

Envoi le 03/09/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Les chiffres de la semaine

41%

des Français jugent que la majorité des promotions portent sur des produits «mauvais pour la santé» (sodas, confiseries, plats préparés), selon une étude Opinionway pour Shopfully. Mais 76% reconnaissent acheter quand même ces promotions: 18% le font systématiquement et 15% y cèdent souvent, privilégiant le prix à la qualité nutritionnelle. 91% des sondés sont favorables à plus de promotions sur les fruits, légumes ou produits bio et 90% estiment que les enseignes ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser une alimentation plus équilibrée grâce aux promotions.

69%

des voyageurs français citent le coût global du voyage (transport, hébergement, activités) comme facteur n°1 pour le choix d'une destination, indique une étude Ipsos pour Kayak. 68% dépensent plus en été que durant le reste de l'année. 32% préfèrent attendre d'avoir économisé assez avant de réserver, 24% surveillent de près les prix pour trouver la meilleure offre, 17% saisissent les opportunités qui se présentent (invitation, offre de dernière minute) et 6% s'inspirent des recommandations de leurs amis ou de leur réseau. 38% considèrent le budget vacances comme une priorité essentielle à leur bien-être.

5,1%

d'absence au travail en 2024 soit +3% par rapport à 2023, relève le 7e Baromètre WTW sur «l'absentéisme dans le secteur privé». Si la fréquence des arrêts diminue légèrement, la durée moyenne s'allonge pour atteindre 24,1 jours. Près de 35% des salariés se sont arrêtés au moins une fois dans l'année, un chiffre en constante augmentation depuis 2020. 94% des arrêts sont dus à la maladie. Les Hauts-de-France affichent le taux d'arrêts (6,56%), la prévalence (39,1% des salariés ont eu au moins un arrêt dans l'année) et la durée moyenne des arrêts (27,6 jours) les plus élevés.

Bye-bye Bayrou

Quelles conséquences pour la Corse ?



Photos U.S. Secretary of Defense, Alexander Ku-bitza, Dominique public & ICN

280 votes «contre» étaient nécessaires pour désavouer le Premier ministre Bayrou lors du vote de confiance qu'il avait lui-même convoqué. Au final, 364 députés lui ont refusé leur confiance. Les deux députés nationalistes membres du groupe Liot, Michel Castellani et Paul-André Colombani, se sont abstenus. S'agissant des deux autres députés de Corse, le LR François-Xavier Ceccoli après avoir annoncé qu'il voterait pour la confiance s'est in fine abstenu tandis que Xavier Lacombe a voté en faveur de la confiance comme les 33 autres membres du groupe Horizons et Indépendants. Cette fois, Emmanuel Macron a rapidement nommé son nouveau Premier ministre - le cinquième en moins de deux ans. Un temps ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu avait à ce titre ouvert la porte à la piste d'un statut d'autonomie pour les Antilles. Pour autant, le processus d'autonomie de la Corse ne sera pas sa priorité. Il doit d'abord dialoguer avec toutes les forces politiques afin de présenter un budget dans les prochaines semaines, après quoi il nommera un gouvernement. Le dossier corse devra sans doute attendre, encore une fois, alors que le scepticisme s'est installé dans l'île et que l'espoir de l'exécutif régional de voir le processus arriver à son terme d'ici fin 2025 est parfois vu comme de l'optimisme béat par une population un peu blasée. Si les résultats des territoriales et un récent sondage Ifop pour Régions et Peuples solidaires attestent d'une large adhésion dans l'île à la perspective d'un statut d'autonomie, les Corses ont d'autres soucis, plus immédiats [vie chère, salaires bas, difficultés à se loger, précarité croissante], que les orientations budgétaires prônées par le gouvernement Bayrou promettaient d'aggraver. Les deux députés nationalistes ont été plusieurs fois critiqués à cet égard, mais se sont refusés à sanctionner de façon tranchée par souci de ne pas compromettre le processus dit de Beauvau. Certains auront beau jeu de leur reprocher d'avoir fait primer un dossier à l'issue très incertaine sur la défense d'une société plus juste. Les municipales approchent à grands pas, les territoriales suivront dans la foulée et déjà les dents poussent et s'aiguisent. ■ AN

Territoires littoraux

L'Anel se réunit à Bonifacio

Créée en 1978, l'Association nationale des élus des littoraux (Anel) est née de la volonté de doter les territoires littoraux d'un espace d'échange, de représentation et d'influence à l'échelle nationale. Rejointe au fil des années par de nombreuses collectivités, syndicats, parlementaires, professionnels de la mer et des partenaires publics et privés, elle regroupe aujourd'hui près de 750 collectivités et parlementaires du littoral en métropole, Corse et outre-mer, pour constituer «l'Archipel France»: un ensemble de territoires maritimes répartis sur toutes les façades et présent sur les cinq océans, avec 20 000 km de côtes. Représentée dans de très nombreuses instances -Conseil national de la mer et des littoraux, Comité national du trait de côte, Conseils maritimes des façades, Conseils maritimes ultramarins de bassins, Conservatoire du littoral- l'Anel vise à protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes et représenter les élus des littoraux auprès des décideurs afin de les soutenir dans leur gestion quotidienne et long terme des politiques publiques. Elle tiendra son 44^e congrès du 22 au 25 septembre 2025 à Bonifacio. À cette occasion, lors de tables-rondes et d'ateliers, il sera entre autres question d'économie bleue et de développement durable, de la préservation des littoraux notamment contre la pollution plastique mais aussi de crise du logement, de gestion patrimoniale, de cartographie des risques, ou d'assurabilité des collectivités. ■ AN

Crash de la Caravelle Ajaccio-Nice Une campagne de recherches en mer d'ici la fin de l'année



C'est une « avancée historique » dans le combat mené par les familles depuis 57 ans. Dans un communiqué diffusé le 5 septembre 2025, M^{es} Stéphane Nesa, Paul Sollacaro et Philippe Soussi, avocats de l'association des familles des victimes du crash de la Caravelle Ajaccio-Nice, ont annoncé qu'une campagne de recherches en mer sera menée d'ici la fin de l'année. Trois jours d'opérations sont prévus afin de « localiser les débris de l'épave et le cas échéant, de réaliser des photographies sous-marines ». Une étape majeure décidée, selon les avocats, après une « réunion [qui] s'est tenue le 10 juin dernier entre la juge d'instruction en charge de ce dossier et les services de la préfecture maritime de la Méditerranée portant sur les opérations de localisation et de prise de photographies sous-marines de l'épave de la Caravelle sur une zone dont l'étendue a été estimée à 8 km² selon les investigations conduites par le directeur d'enquête en fonction des éléments de la procédure ». À cette occasion, « deux calendriers ont été fixés en fonction des options de recherches envisagées par la Marine nationale et des moyens déployés ». Dans un premier temps, la mission se concentrera sur la zone ciblée par les experts. Si cette phase de recherches échouait, ou qu'il s'avérerait impossible de retrouver les débris, « la seconde option pourrait être mise en œuvre à la mi-2026, consistant en des opérations réalisées sur une zone plus large et à l'aide d'importants moyens techniques ». Un calendrier qui illustre la volonté affichée par la justice d'explorer toutes les pistes pour faire la lumière sur les circonstances de ce crash dont la cause demeure mystérieuse. Le 11 septembre 1968, la Caravelle Ajaccio-Nice s'est abîmée au large d'Antibes avec 95 personnes à bord. Si l'enquête officielle a conclu à un incendie survenu à bord de l'appareil, cette version n'a jamais convaincu les familles des victimes qui défendent l'hypothèse d'une collision avec un missile tiré lors d'un exercice militaire de l'armée française au large des côtes varoises. Malgré la levée du secret-défense sur les documents relatifs à l'accident décidée par Emmanuel Macron en 2019, aucune véritable réponse n'a pu être apportée à ce jour. Un pas important dans la quête de vérité des familles a toutefois été franchi le 18 février dernier lorsque la juge d'instruction du tribunal de Nice a validé une plongée sur l'épave et délivré une commission rogatoire pour « étudier la faisabilité de prises de vues ou d'un repêchage des pièces, ou les deux, et désigné des experts pour réaliser cette étude ». Selon leurs avocats « Aujourd'hui plus que jamais, les familles gardent courage, confiance et espoir ». ■ **Manon PERELLI**

Secours

Menace sur le statut de sapeur-pompier volontaire

L'avenir des pompiers volontaires est-il en danger ? Le 4 septembre, Jean-Paul Bosland, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, a alerté toutes les unions départementales sur une possible remise en cause de la Nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), créée en 2016 pour fidéliser les volontaires. Versée à partir de 15 ans de service, cette prime peut atteindre plus de 3 000 euros annuels après 35 ans d'engagement. Mais du fait des contraintes budgétaires, elle est aujourd'hui remise en question : selon Jean-Paul Bosland, la suppression de la NPFR économiserait 130 M€ sur les finances publiques. Or, parallèlement, les volontaires sont aujourd'hui de plus en plus rares, alors qu'ils restent des maillons essentiels dans les casernes, constituant 80 % des effectifs et étant mobilisés sur près de deux tiers des interventions. Un chiffre qui peut monter à 100 % dans le rural, notamment en Corse. Face à cette remise en question du statut de sapeur-pompier volontaire, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, les présidents du SIS 2A et du SIS 2B, ont publié un communiqué commun ce 9 septembre. Un texte dans lequel ils marquent « les craintes et l'incompréhension » ressenties par les 3 000 volontaires insulaires et demandent que les promesses prises concernant la NPFR et les trimestres de cotisation supplémentaires dans le calcul des retraites des volontaires soient tenues, et que le plafonnement d'activité à 600 heures annuelles, préconisé par la Direction générale de la Sécurité civile après un rapport de l'Inspection générale de l'administration, soit retiré. « Nous avons la désagréable impression que tout cela sert de petits ballons d'essai pour grappiller un peu d'argent sur le dos de l'engagement des pompiers volontaires », fustige pour sa part le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Casalot en glissant : « Si on veut aujourd'hui apporter le même secours à tous les Corses, y compris dans les villages, il faut des sapeurs-pompiers volontaires. Si demain, il n'y a plus de secours, est-ce que les gens vont rester vivre dans les villages ? ». Une situation qui inquiète également nombre de politiques. En Corse, les députés Paul-André Colombani et Michel Castellani ont rapidement affirmé leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires. Le député de la 2^e circonscription de Corse-du-Sud a notamment interpellé le ministre de l'Intérieur, estimant qu'un tel recul fragiliserait « la colonne vertébrale du dispositif national de secours » et aurait des conséquences « particulièrement lourdes » en Corse, jusqu'à la fermeture de centres de l'intérieur et « l'exode des populations rurales privées de secours de proximité ». Au niveau national, une centaine de députés et sénateurs de droite et du centre ont appelé le gouvernement à pérenniser ce dispositif de prime accordée aux sapeurs-pompiers volontaires. ■ **Manon PERELLI**



EXPOSITION

Parures et dévotion, du profane au sacré

Robes offertes à la Vierge, parures, bijoux ou accessoires du quotidien... cette exposition qui témoigne de la ferveur comme du souci d'élégance des Bonifaciens d'autrefois propose également une réflexion sur le rôle des parures dans les pratiques culturelles, sociales et religieuses. À la croisée de l'esthétique et du sacré, elle met en lumière des objets porteurs de mémoire, de croyance et d'identité. Costumes, bijoux et objets traditionnels bonifaciens des XVIII^e et XIX^e siècles y révèlent leur fonction dans la vie sociale, culturelle et religieuse de l'époque. Certaines pièces inédites, issues de sacristies ou de collections privées, sont mises en regard d'objets provenant d'autres régions de Corse.

Trois visites guidées, assurées par le service du patrimoine de la Ville de Bonifacio, sont proposées les 10, 17 et 19 septembre de 10 h à 11 h. L'exposition est ouverte en continu de 10 h-18 h les 20 et 21 septembre, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. Entrée libre.

Jusqu'au 21 septembre 2025 (10 h-13 h et 14 h 30 à 18 h 30). Espace Saint-Jacques, Bonifacio.

i 04 95 73 1188 & bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/tout-lagenda/

FESTIVALS

Marana - Golo Arte Festival

Organisé par l'Office de tourisme

intercommunal Marana-Golo, le Marana-Golo Arte Festival est un événement biennal qui invite à redécouvrir les communes de ce territoire sous le prisme de l'art contemporain, et plus particulièrement de l'art numérique interactif. Sa première édition, à Monte en 2023, avait attiré plus de 3 500 visiteurs. Pour cette deuxième édition, c'est Borgo qui accueille un parcours artistique articulé autour de huit installations mêlant projections, sons et jeux de lumière permettant de mettre en valeur des lieux emblématiques du village. Chaque soirée du festival est ponctuée par un concert à 21h45 (entrée libre): le 12, Sumenta Nova, groupe composé d'amis de longue date, unis par leur passion commune pour la musique et la culture corses; Casablanca Drivers, groupe de rock ajaccien formé en 2011 dont le style mêle les influences de groupes tels que The Doors, U2, et Led Zeppelin et des créations originales; le 14, Moca, formation qui tout en se voulant ancrée dans les traditions insulaires y apporte un souffle contemporain.

Du 12 au 14 septembre 2024. Borgo.

i 04 95 58 30 54 & www.facebook.com/CommuneDeBorgo



Corsiclassic

Pour fêter la dixième édition du festival, le quatuor Agathe qui en est l'organisateur reçoit l'altiste Marie Chilleme et le violoniste Gabriel Le Magadure, membres du Quatuor Ebène, deux fois primé aux Victoires de la musique. Le 11, hommage à Ravel, dont c'est le 150^e anniversaire et dont le nom reste associé au *Boléro*, œuvre jouée environ toutes les 15 minutes, quelque part dans le monde. Un tube planétaire donc, mais qui éclipse d'autres œuvres tout aussi prenantes du compositeur, tel son *Quatuor en fa mineur* que Corsiclassic propose de découvrir. Egalement au programme de cette soirée: *Duo pour violon et alto en sol majeur* de Mozart et *Lieder pour soprano et piano* de Schubert. Le 12, les artistes du festival [Quatuor Agathe, la violoniste Seohe Min, le pianiste Thomas Fouchenneret et la soprano Courtney Holmes] s'associent à Marie Chilleme et Gabriel Le Magadure pour un programme autour du romantisme: *Zwei Gesänge pour soprano, alto et piano* de Brahms, *Terzetto pour deux violons et alto* de Dvorak et *Quatuor avec piano en do mineur* de Fauré. Le 13, il sera question du doute, qui n'épargne pas les génies. Ainsi Brahms avait écrit un quintette à cordes qui fut un échec et qu'il transforma en sonate pour piano seul, sans plus de succès. Sur les conseils de Clara Schumann, il réunit le meilleur des deux dans le *Quintette avec piano Op. 34 en fa mineur* qui cette fois fut un triomphe! Outre ce chef d'œuvre, la soirée sera l'occasion d'entendre le *Quintette à cordes Op. 29 «La Tempête»* de Beethoven. Le 14, concert de clôture avec le *Concerto pour quatre violons* de Vivaldi; le *Quatuor n°21 en ré majeur* de Mozart et le *Quintette à cordes en sol majeur* de Brahms.

Du 11 au 14 septembre 2025
[concerts à 19 h 30, hormis le concert de clôture: 20 h]. Eglise Saint Roch, Ajaccio
i 07 66 13 34 46 & quatuoragate.com/corsiclassic/



THÉÂTRE

A Rimigna

En dépit de la défaite de Ponte Novu, en 1769, certains Corses n'avaient pas renoncé à l'espoir de se soulever à nouveau et de libérer l'île de l'occupation française. EN 1774, une révolte couvait dans le Niolu, mais elle fut durement réprimée et onze hommes, au terme d'un simulacre de procès, furent pendus pour l'exemple; leurs corps laissés sans sépulture et exposés. Le plus âgé avait 48 ans, le plus jeune 17 ans. Plusieurs dizaines d'autres hommes arrêtés furent envoyés au bagne, où ils périrent. En 1974, Dumenicu Tognotti, fondateur du Teatru Corsu di Ricerca rebaptisé Teatru Paisanu, décide de créer une pièce pour commémorer l'événement, à partir des recherches de François Flori sur le procès, avec un texte de Saveriu Valentini et Rinatu Coti et une mise en scène sobre où seuls comptent les acteurs et les spectateurs. Après une tournée dans l'île, malgré un succès populaire et critique, la pièce ne sera jamais plus jouée. Il faudra attendre 2024 pour qu'elle soit reprise par le collectif Luciola qui en propose une nouvelle mise en scène, avec une distribution mêlant jeunes comédiens et figures reconnues du théâtre corse. Entrée libre.

Le 13 septembre 2025, 18h. Piazza 'llu Quartieri, Rue Fred-Scamaroni, Porto-Vecchio. **i** 04 95 70 99 99

carnets
de bord

par Béatrice HOUCHARD

Un adieu
et
un au-revoir

François Bayrou, le 8 septembre, était en train de monter à la tribune de l'Assemblée nationale. L'image était en couleurs, à dominante rouge comme le velours de l'hémicycle. C'est alors qu'une autre image s'est superposée à celle de ce Premier ministre sortant et bientôt sorti: en noir et blanc cette fois, on voyait Jean Gabin dans le film d'Henri Verneuil *Le Président*, d'après le roman de Georges Simenon. Pas un président de la République mais un président du Conseil, comme on disait avant la V^e République.

Avec des dialogues aux petits oignons signés Michel Audiard, le film offre à Jean Gabin, son interprète principal, un monologue parlementaire d'une dizaine de minutes, qui ne figure pas dans le roman mais qui est devenu un grand moment de cinéma. Il ne s'agit pas alors de lutter contre la dette mais de choisir ce que sera l'Europe de l'après-première guerre mondiale. Dans le roman, écrit en 1957 (le film date de 1961), on lit ceci: «*La crise financière était la plus sombre sans doute que le pays eût traversée depuis l'époque des assignats. Chaque jour, le pays se vide un peu plus de sa substance comme un corps se vide de son sang, et les pronostics les plus pessimistes étaient permis*».

François Bayrou, comme en écho: «*Dominés par les armes ou dominés par nos créanciers du fait d'une dette qui nous submerge, dans les deux cas nous perdons notre liberté*». Pis: «*Notre pronostic vital est engagé*». Dans les deux cas, les tribunes du public sont pleines, on s'est déplacé pour

la mise à mort, la presse étrangère est là, les journalistes font le compte des «pour» et des «contre» du vote à venir. Dans le film, il est question de l'indépendance nationale, de la survie de l'agriculture et des bienfaits ou méfaits du libre-échange. Impérial, le président Beaufort défend son projet d'union douanière et même de «*fédération des États-Unis d'Europe*». Puis il attaque un à un les députés, accusés de collusion avec le monde de la finance, avec une férocité d'autant plus forte qu'ils sont tous en situation de conflit d'intérêt, bien plus que ceux d'aujourd'hui.

«**DES SYNDICATS D'INTÉRÊTS**»

Beaufort-Gabin a, d'avantage que François Bayrou, le sens de la formule: «*On ne vous demandera plus de soutenir un ministère, mais d'appuyer un gigantesque conseil d'administration*», lance-t-il ainsi à propos des gouvernements qui lui succéderont, avant de décrire «*une Assemblée où les partis ne sont plus que des syndicats d'intérêts*».

Moins percutant, mais l'intention était la même, François Bayrou a jugé que les partis politiques «*ont un défaut fondamental: leur logique toujours les conduit à la division. C'est une malédiction*». Par la bouche du député Chalamont, adversaire de Beaufort dans le film, Bernard Blier lance: «*Vous n'avez pas le monopole de l'Europe*», sans qu'on sache si cette réplique avait inspiré à Valéry Giscard d'Estaing sa fameuse formule sur «*le monopole du cœur*» face à François Mitterrand en 1974.

On finirait presque par mélanger les formules. Bayrou, avant d'être renversé par 364 voix contre 194: «*Cette épreuve de vérité, je l'ai voulue*». Beaufort, sans qu'on connaisse le résultat du vote dans le film: «*Je m'y étais préparé en entrant ici*». Comme François Bayrou le 8 septembre, Beaufort-Gabin sait qu'il va être mis en minorité. Qu'il va tomber. Que c'est son dernier discours à l'Assemblée. Il prévient avant de quitter l'hémicycle dans un silence total, sans attendre les interventions des députés: «*Réjouissez-vous! Fêtez votre victoire! Vous n'entendrez plus jamais ma voix*». Dans le film, il tient parole. Dans le roman, on apprend au détour d'une page qu'il s'est présenté sans succès à l'élection présidentielle, qui ne se jouait pas encore au suffrage universel.

François Bayrou, qui n'a toujours pensé qu'à l'élection présidentielle et est persuadé à 74 ans de pouvoir revenir en 2027, a paradoxalement soigné sa sortie, même si celle-ci a manqué de panache. Il doit s'imaginer en recours, voire en sauveur, disant dans dix-huit mois qu'il aura été le seul à dire la vérité aux Français. Parodiant son cher Henri IV, il pourra leur demander de se rallier à ses cheveux blancs.

On ne sait pas ce que se disaient les futurs ex-ministres tandis que François Bayrou prononçait son discours-testament. Dans *Le Président*, un ministre murmure en écoutant Beaufort: «*C'est un suicide!*» Son voisin lui répond: «*Non, mais c'est un adieu*». François Bayrou pense avoir seulement dit au-revoir. ■

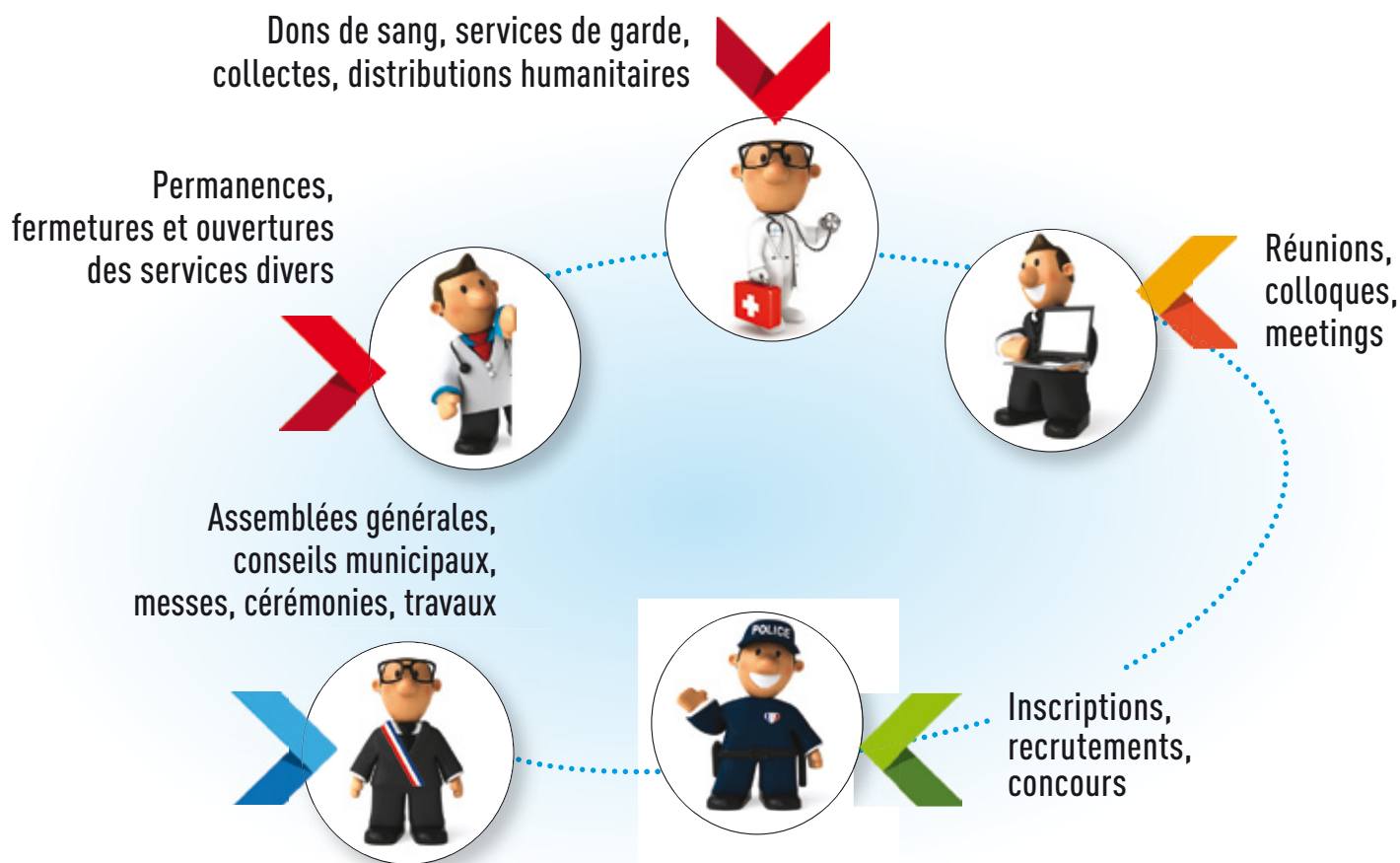
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

